

# **Le rapport d'orientations budgétaires pour 2024**

# SOMMAIRE

**1<sup>er</sup> Partie**  
Le contexte  
national et la LF

**2<sup>ème</sup> Partie**  
Rétrospective de  
2020 à 2023

**3<sup>ème</sup> Partie**  
Prospective  
budgétaire

**4<sup>ème</sup> Partie**  
Les orientations  
budgétaires 2024

**5<sup>ème</sup> Partie**  
Ressources  
humaines et  
Indemnités élus

# 1<sup>er</sup> PARTIE

\*\*\*

*Le contexte national et la Loi de Finances 2024*

# Les prévisions sur la croissance et le déficit public

- Dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt, le PLF pour 2024 du gouvernement est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public.
- Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% contre 1% l'année dernière et sur une inflation de 2,6% en 2024.
- En 2024 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 4,4% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 144 milliards d'euros en 2024 (165 en 2023).

## Les points forts de la loi de finances 2024

1

Les mesures  
pour les  
particuliers

Pour soutenir les ménages les plus modestes, l'**indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales** (allocations familiales, revenu de solidarité active..) s'élèvera à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite. Les retraites seront revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minimas sociaux de l'ordre de 4,6% au 1er avril.

**Le prêt à taux zéro (PTZ)**, destiné à financer la première accession à la propriété, qui devait s'éteindre fin 2023, **est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue**. Il ne financera donc plus les constructions de maisons individuelles. L'éco-PTZ, permettant d'effectuer des travaux de rénovation, est également prolongé de quatre ans.

**Plusieurs mesures sont prises ou reconduites en faveur des étudiants** : revalorisation des bourses sur critères sociaux, prolongation du gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences universitaires....

# 2

## Les mesures pour l'emploi et les entreprises

3,9 Md€ de crédits sont budgétés pour les **aides à l'embauche d'alternants**.

Le PLF 2024 transpose en droit interne la directive de l'UE du 14 décembre 2022: un **niveau minimal d'imposition de 15%** est instauré sur les bénéficiaires **des groupes d'entreprises multinationales** qui sont implantés en France et **des grandes groupes nationaux** qui développent leurs activités uniquement en France. Ce nouvel impôt, dont les recettes seront collectées à partir de 2026, sera distinct de l'impôt sur les sociétés.

Le texte repousse à 2027 la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

# 3

## Les mesures pour la transition écologique

Le PLF pour 2024 consacre **40 Md€ de crédits à la transition écologique** (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :

- rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État (soutien à MaPrimeRénov'...);
- verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles ;
- transition de l'agriculture et protection des forêts ;
- préservation de la biodiversité et plan eau ;
- compétitivité verte (**création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte - C3IV...**) ;
- transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane...);
- soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

# 4

Le montant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est augmenté de 213 683 813 euros par rapport à 2023 (à périmètre courant).

Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros.

Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la **taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.



Les finances  
des  
collectivités  
locales

# 5

## Les budgets des ministères et les effectifs publics

Le **budget de l'Éducation nationale**, premier budget de l'État, s'établira à 64,2 Md€ en 2024 (soit +3,9 Md€ par rapport à 2023). La revalorisation des **rémunérations des enseignants** à la rentrée scolaire 2023 et la mise en place du "pacte enseignant" sont concrétisées.

Dans la continuité de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, les crédits de la **mission "Défense"** augmenteront de 3,3 Md€ en 2024, soit à 47,2 Md€.

En 2024, les **moyens de l'Intérieur** prévus par la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) permettront de financer le dispositif de sécurité en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (vidéoprotection, lutte anti-drones). Les crédits de la mission "sport" seront également largement consacrés aux jeux.

Les **crédits de la justice** augmentent conformément à la trajectoire du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice (+0,5 Md€ par rapport à la loi de finances du 30 décembre 2022 pour 2023).

En 2024, le plafond d'autorisation des emplois dans la fonction publique d'État (FPE) est fixé à 1 987 484 équivalents temps plein (ETP). Les mesures programmées pour la FPE, dont une **augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024**, sont budgétées à hauteur de 3,7 Md€.

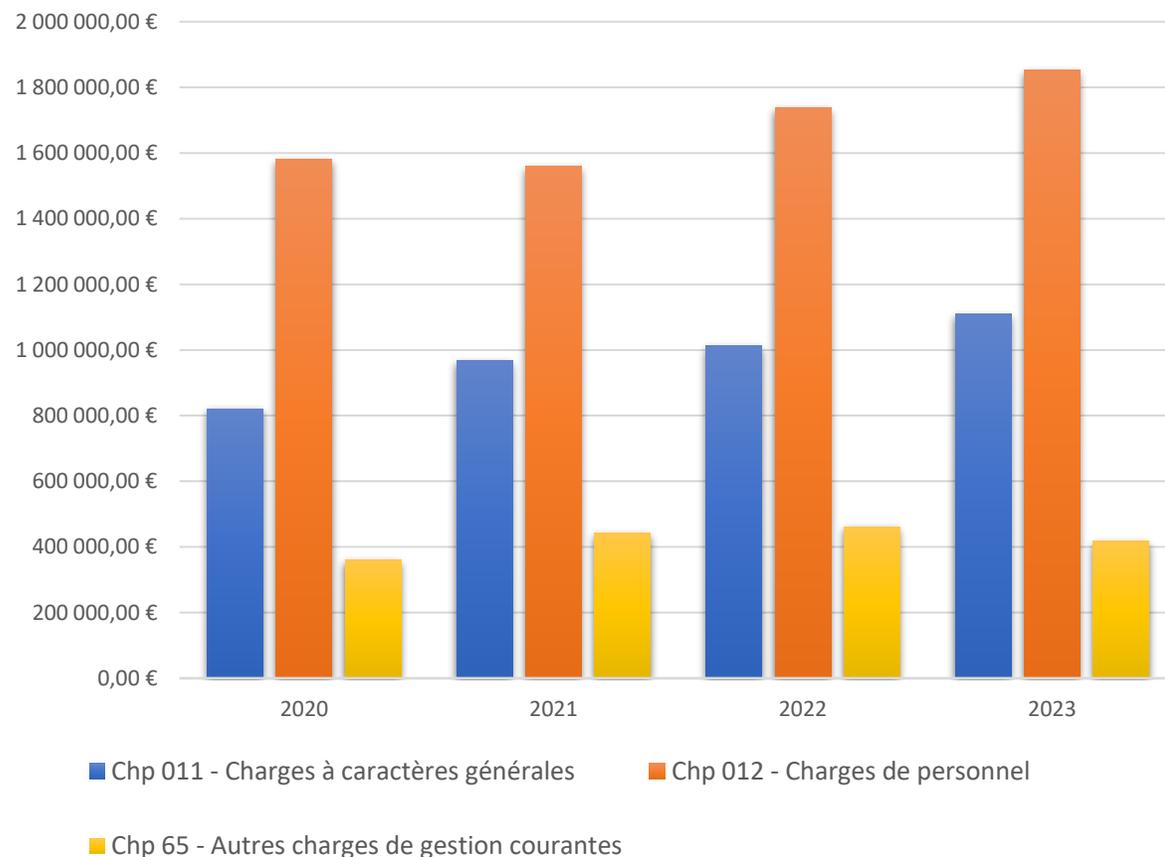
## **2<sup>ème</sup> PARTIE**

**\*\*\***

# *Rétrospective du budget communal de 2020 à 2023*

# *La section de fonctionnement*

## Dépenses de gestion

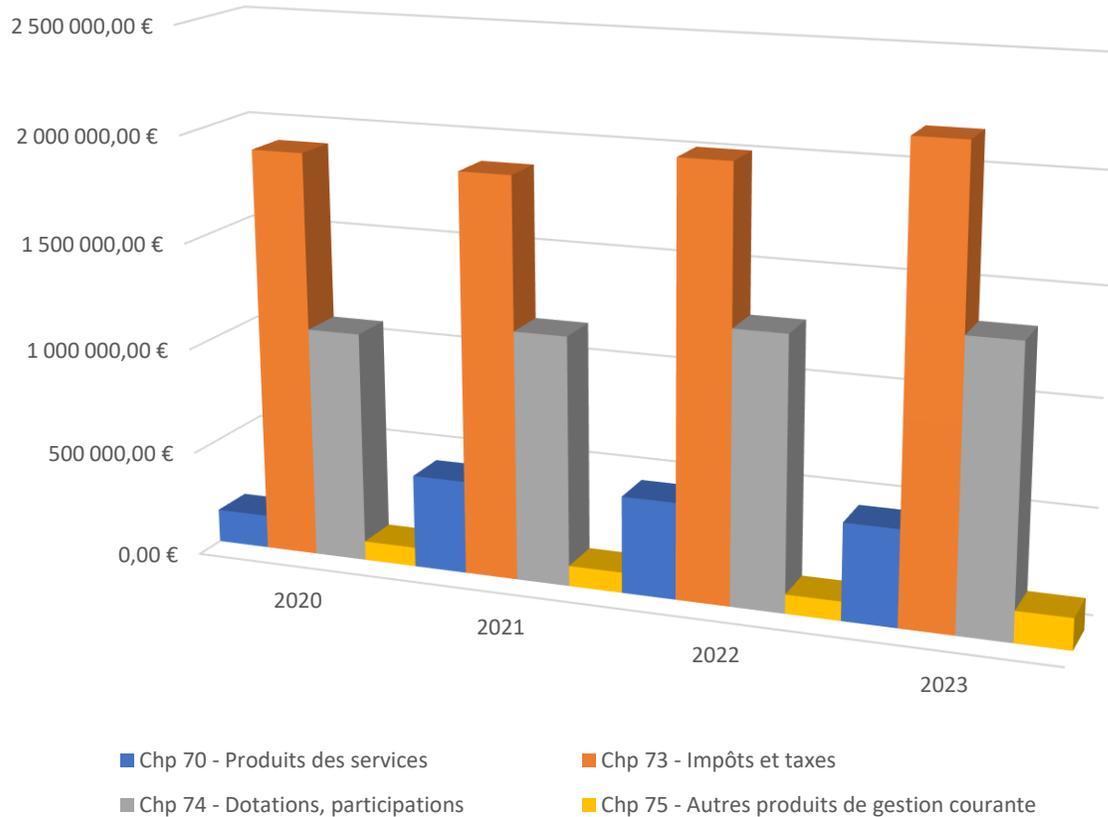


**Les charges de personnel (chp 012)** représentent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement (entre 50 et 55%). Pour 2023, elle correspond à 54% des DRF. Elle augmente de 7% par rapport à 2022 du fait du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) mais aussi des réformes sur les salaires notamment augmentation de 1,5% du point d'indice en juillet 2023, des titularisations (2 agents et 2 évolutions de poste de responsable), de l'assurance statutaire payée sur le 012 et non plus le 011 et des remplacements d'arrêts maladie. Sur ce dernier point l'assurance a remboursé 69 500€.

**Les charges de gestion courante (chp 011)** augmentent de 9% dont les plus importantes sont l'eau et l'assainissement, l'énergie (267 000€ réalisés pour 340 000€ budgétisés), l'entretien des bâtiments ou encore la formation du personnel de la restauration scolaire, **les autres charges de gestion courante (chp 65)** diminuent de 9% par rapport à l'année précédente représentées par une baisse de la subvention au CCAS (en 2022 subvention importante pour prise en charge d'un salaire) et les contributions obligatoires (en 2022 rattrapage du retard de paiement à l'école St Thérèse et en 2023).

***L'augmentation des dépenses de fonctionnement est de 5% alors qu'en 2021 et 2022 elle était de 9%. Cette baisse est due notamment à la renégociation des contrats de maintenance et une moindre augmentation de la masse salariale (11% entre 2021 et 2022).***

## Recettes de gestion

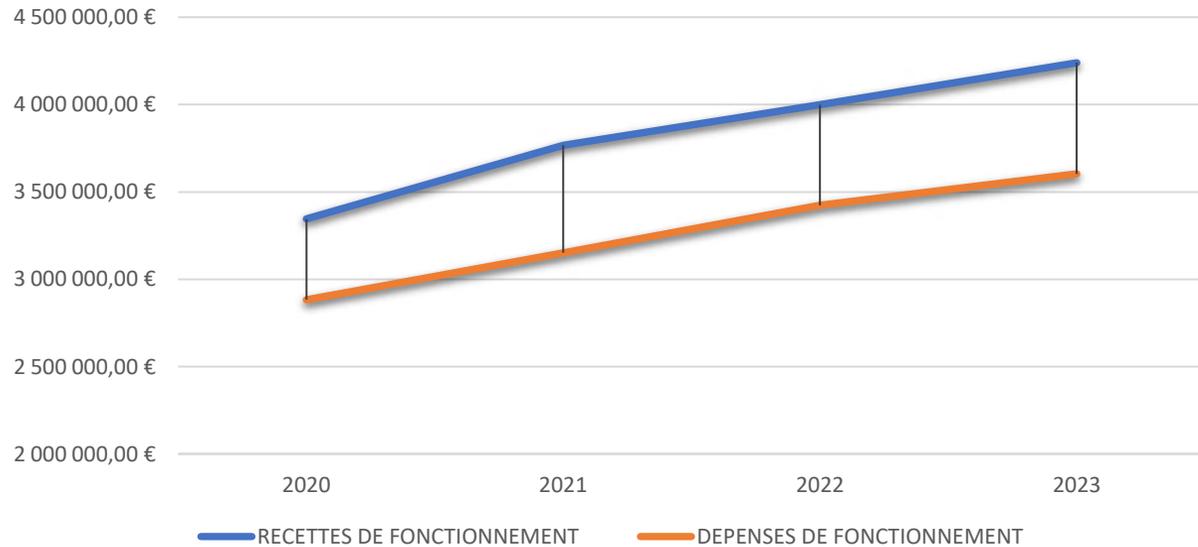


**Les impôts** (chp 73) et **les dotations et participations** (chp 74) représentent la part la plus importante. On observe une augmentation de 8% sur le chapitre 73 principalement dû à l'augmentation de la taxe foncière (base + taux) et de la population (1 700 k€ en 2023 contre 1 560 k€ en 2022). Et de 5% sur le chapitre 74.

Après une baisse **des produits des services** (chp 70) en 2020 du fait de la situation sanitaire ils remontent en 2021, et en 2023 ils sont quasi identiques qu'en 2022.

Le chapitre 75 que sont les **autres produits de gestion courantes** ont augmenté en 2023 de 64% avec le remboursement de l'assurance (garantie décennale) pour les travaux de la toiture du gymnase (49 500€).

### Résultat de clôture de l'exercice

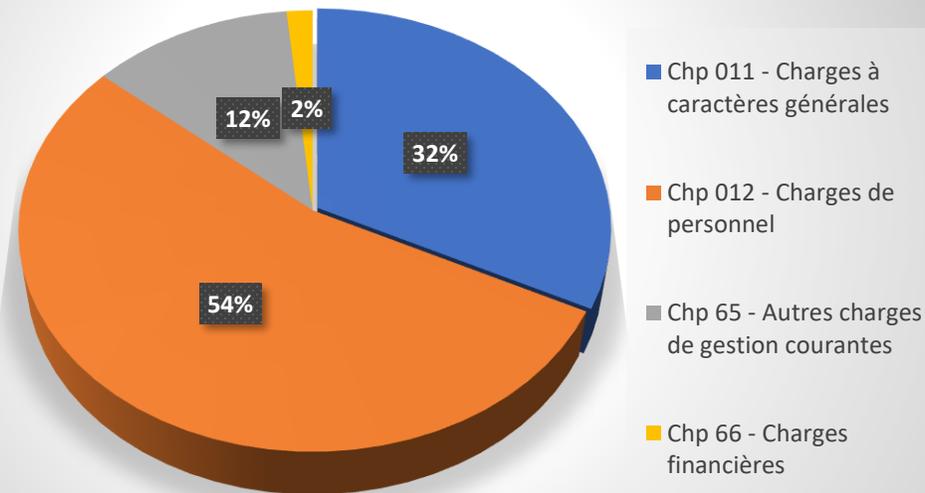


Ce graphique montre **l'écart entre les DRF et les RRF** sur les 4 dernières années. Les lignes sont stables et l'écart se maintient.

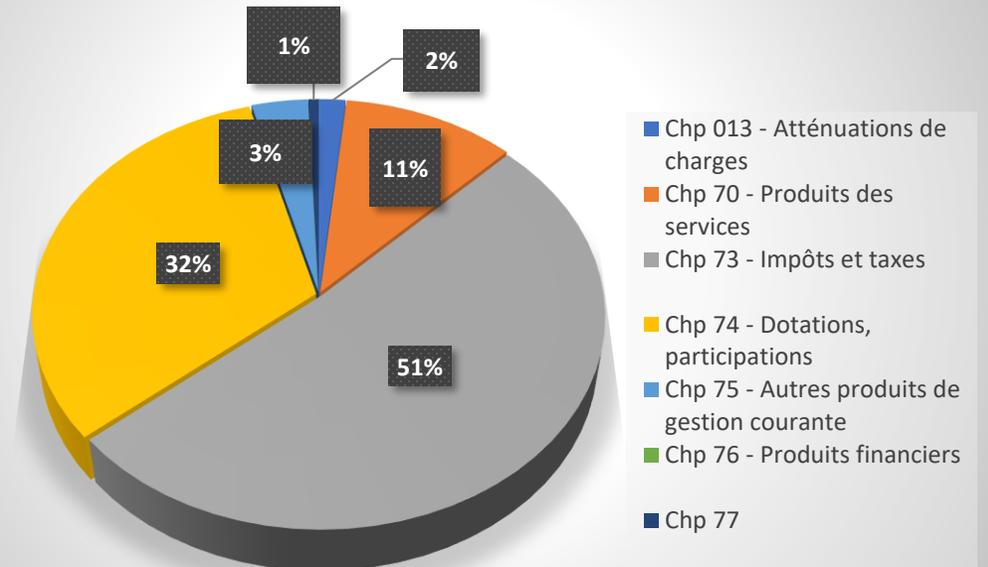
Il est essentiel de conserver **un écart suffisant** entre ces courbes voir même de l'augmenter afin de dégager un excédent de fonctionnement plus important. En effet, avec la construction du groupe scolaire il serait intéressant de **pouvoir autofinancer une partie pour limiter les emprunts** et ainsi de limiter la détérioration de l'épargne nette de la Commune. Pour cela, il faut maîtriser les dépenses publiques (renégociation des contrats de maintenance, gestion des stocks, optimisation des trajets, gestion des RH...) mais également travailler sur les recettes avec la tarification des services et les impôts qui sont la principale ressource de la collectivité.

Les postes les plus importants en dépenses de fonctionnement sont la masse salariale pour 54% suivi des dépenses de gestion courante pour 32%. Du côté des recettes se sont les impôts et taxes qui représentent 51% suivi des dotations pour 32%.

### PART DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2023



### PART DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2023

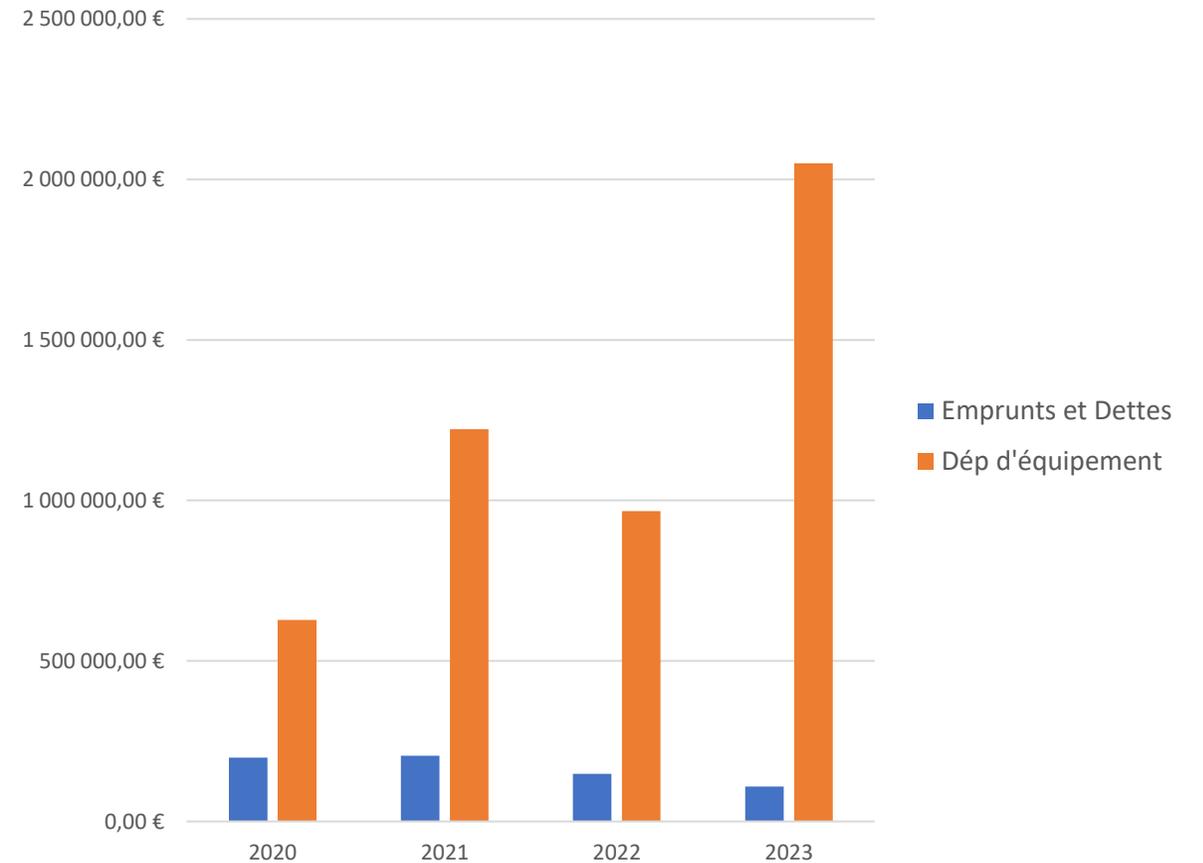


# *La section d'investissement*

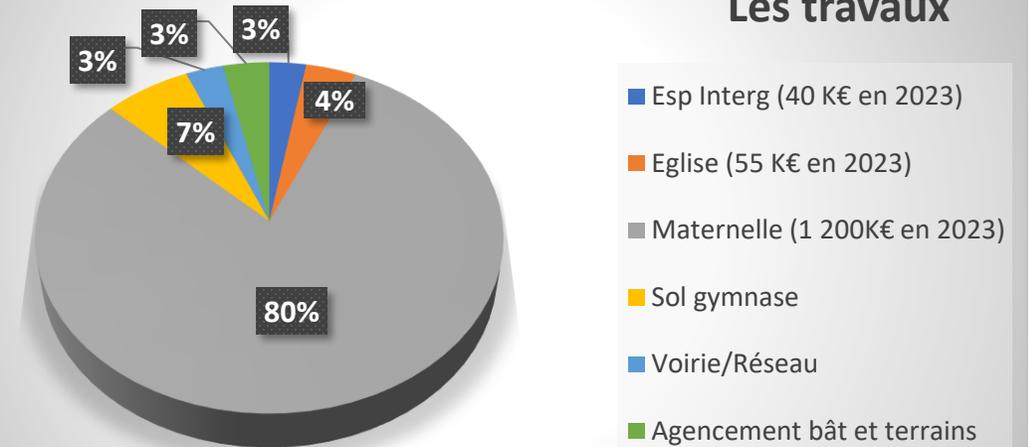
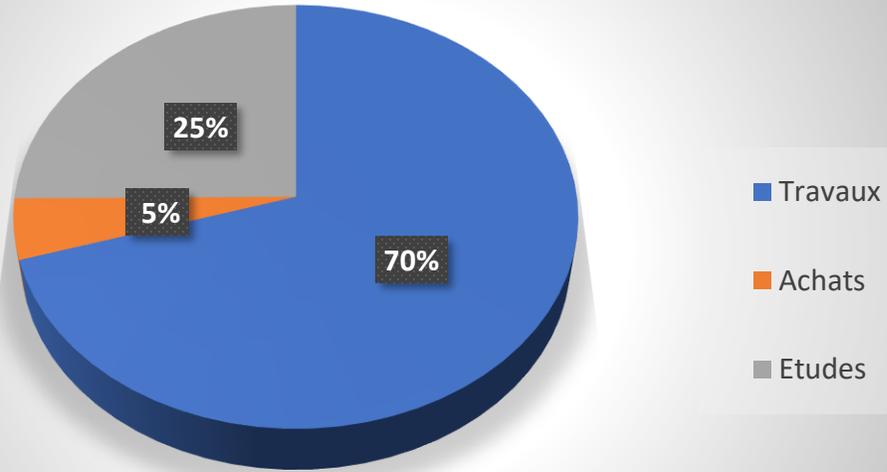
# Evolution des dépenses réelles d'investissement de 2020 à 2023

La part de **l'emprunt** (capital) est en baisse depuis plusieurs années car **la Commune n'a pas fait d'emprunt**.

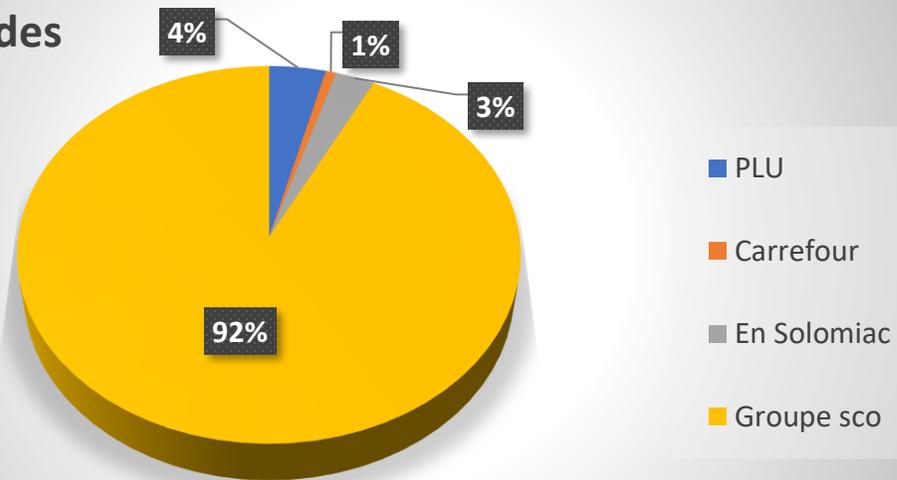
Quant aux **dépenses d'équipement**, elles augmentent passant de 627 000€ en 2020 à 2 050 000€ en 2023. En 2022, ces dépenses baissent (967 000€) car certains achats et travaux ont fait l'objet de RAR sur 2023. Cette dynamique des dépenses sur les équipements structurants de la Commune est le résultat d'une politique d'investissement ambitieuse.



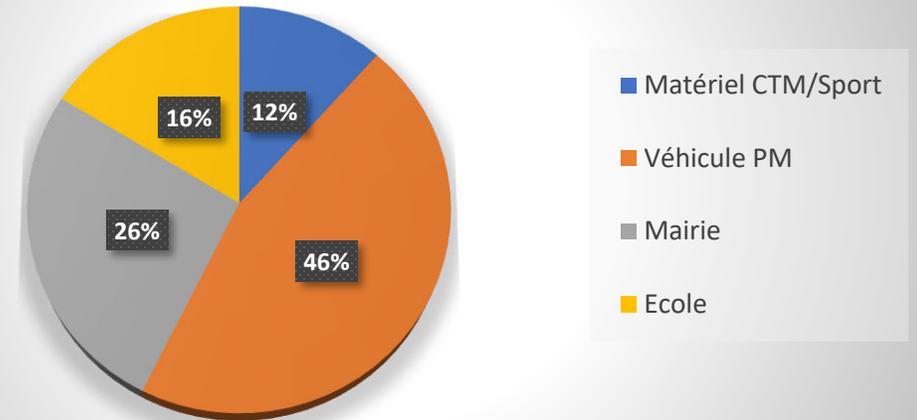
# La part des dépenses d'équipement en 2023



### Les études



### Les achats

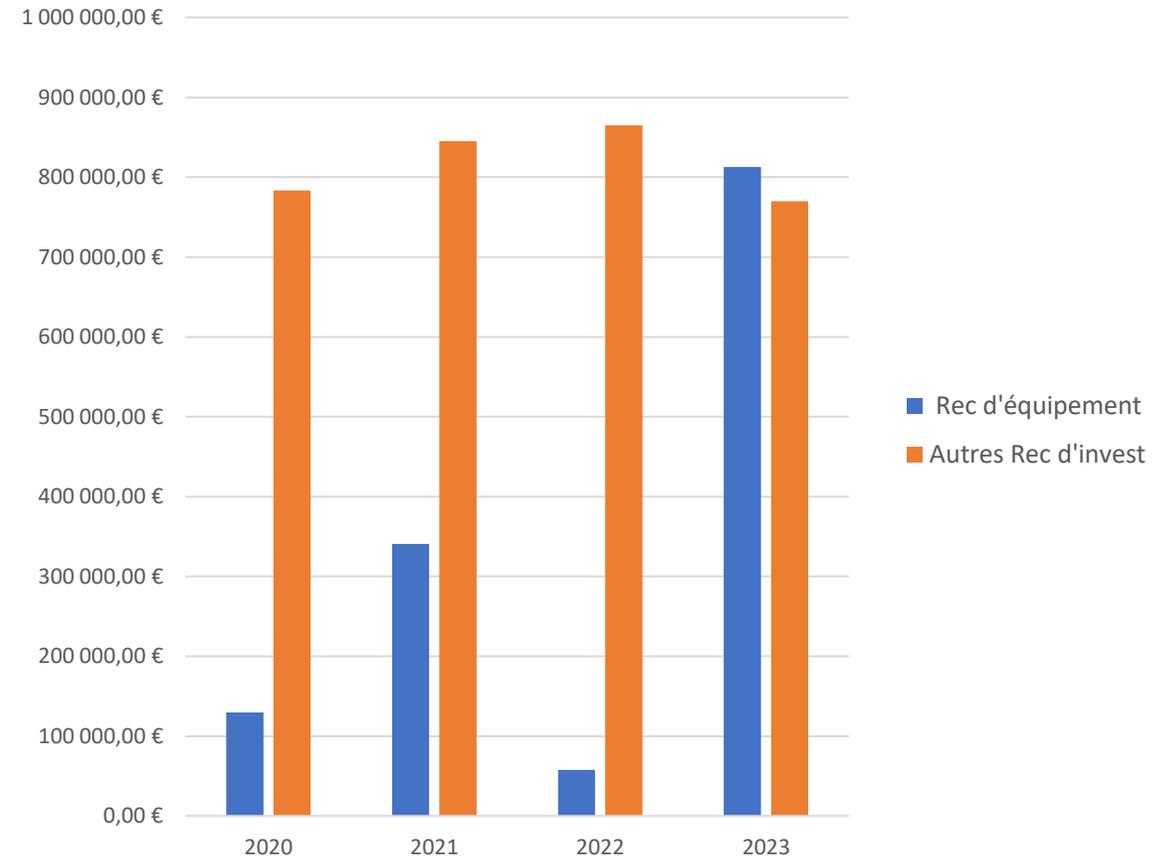


# Evolution des recettes réelles d'investissement de 2020 à 2023

La part **des recettes d'équipement** (subvention) est fluctuante selon les années en fonction de l'avancement des projets. Il faut compter environ 30% de subvention sur le montant total des dépenses d'équipement.

Sur l'exercice 2023 la part de ces recettes est importante car les soldes des travaux de l'église, du mur des poilus et du fossé entre autres ont pu être versé.

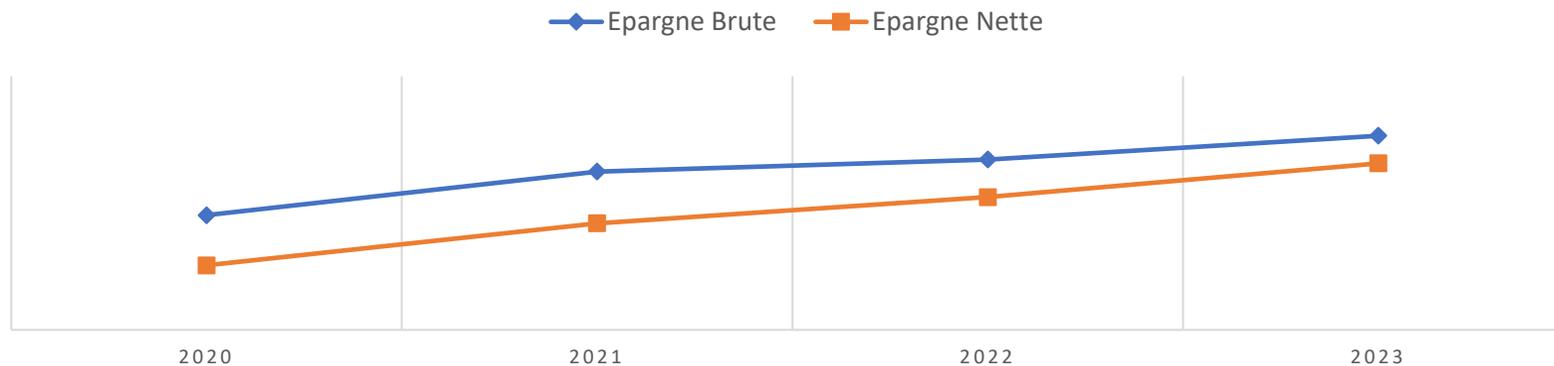
Les **autres recettes** se composent du **FCTVA, de la taxe d'aménagement et du compte 1068**. Ces recettes représentent la grande partie des recettes et notamment grâce au compte 1068 qui représente l'excédent de fonctionnement viré en investissement d'où l'intérêt d'être vigilant sur les dépenses et recettes de cette section. En 2023, les taxes d'aménagement et le FCTVA sont moins importants que les années précédentes.



# *Les ratios de contrôle*

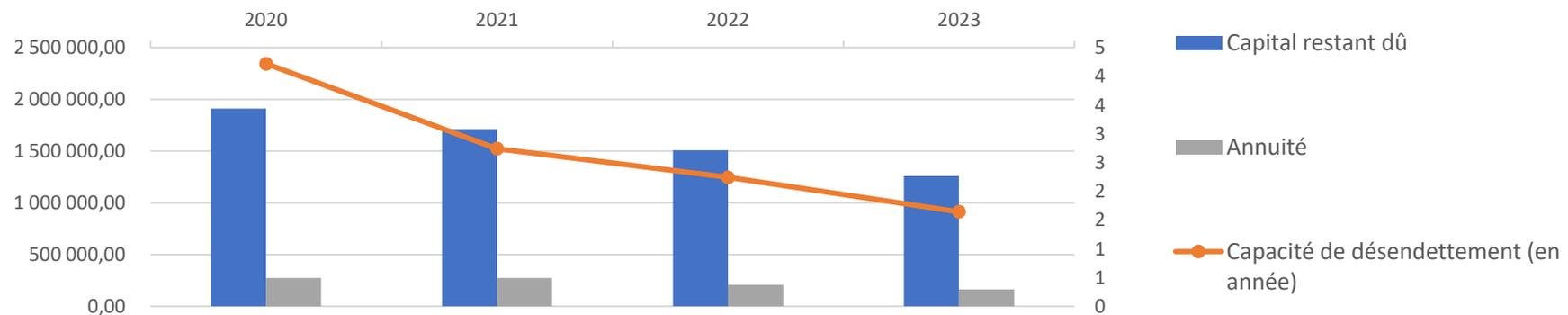
## Les ratios de gestion de 2020 à 2023

	2020	2021	2022	2023	
<b>G e s t i o n</b>	Résultat de Fonctionnement	461 863,63	615 630,62	575 369,05	636 702,70
	Résultat d'Investissement	81 395,38	-225 990,76	-101 809,19	-418 977,15
	Epargne Brute	452 494,85	624 453,26	672 175,29	765 948,68
	Epargne Nette	254 169,56	420 390,32	523 943,66	657 355,41
	Chaptire 012 (charges du personnel)	1 580 470,18	1 560 431,35	1 738 366,41	1 851 790,68
	En % des DRF	56%	51%	53%	54%



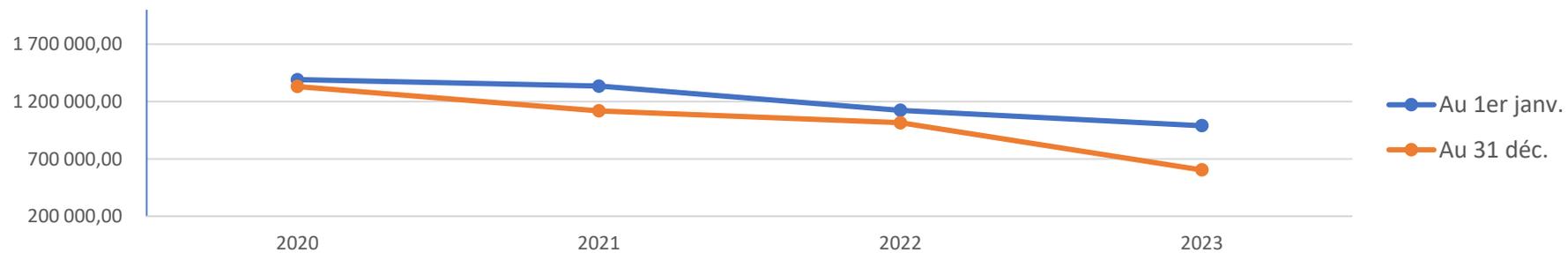
# Les ratios de la dette de 2020 à 2023

		2020	2021	2022	2023
<b>D e t t e</b>	Capital restant dû	1 909 045,66	1 711 401,37	1 507 338,52	1 257 906,00
	Annuité	271 739,18	271 742,20	206 208,77	162 030,60
	% des RRF	8%	7%	5%	4%
	Capacité de désendettement (en année)	4	3	2	2



# Ratios de fiscalité et trésorerie de 2020 à 2023

		2020	2021	2022	2023
Fiscalité	Cpt 73111 (impôts locaux)	1 475 375,00	1 465 389,00	1 567 863,00	1 736 586,00
	Pression fiscale	409,83	407,05	423,75	457,00
Trésorerie	Au 1er janv.	1 390 650,16	1 333 909,17	1 123 549,03	989 042,70
	Au 31 déc.	1 330 323,94	1 118 820,19	1 014 564,96	604 079,07
	EGC (excédent global de clôture)	972 870,98	817 304,58	608 238,37	319 851,89
	Nb de jour d'autonomie	150	116	98	67



# 3<sup>ème</sup> PARTIE

\*\*\*

## *Prospective budgétaire*

## Les différentes épargnes

Recettes de gestion de fonctionnement + Produits exceptionnels

- Dépenses de gestion de fonctionnement

=

**ÉPARGNE DE GESTION**

- Les intérêts de la dette

=

**ÉPARGNE BRUTE**

- Le capital de la dette

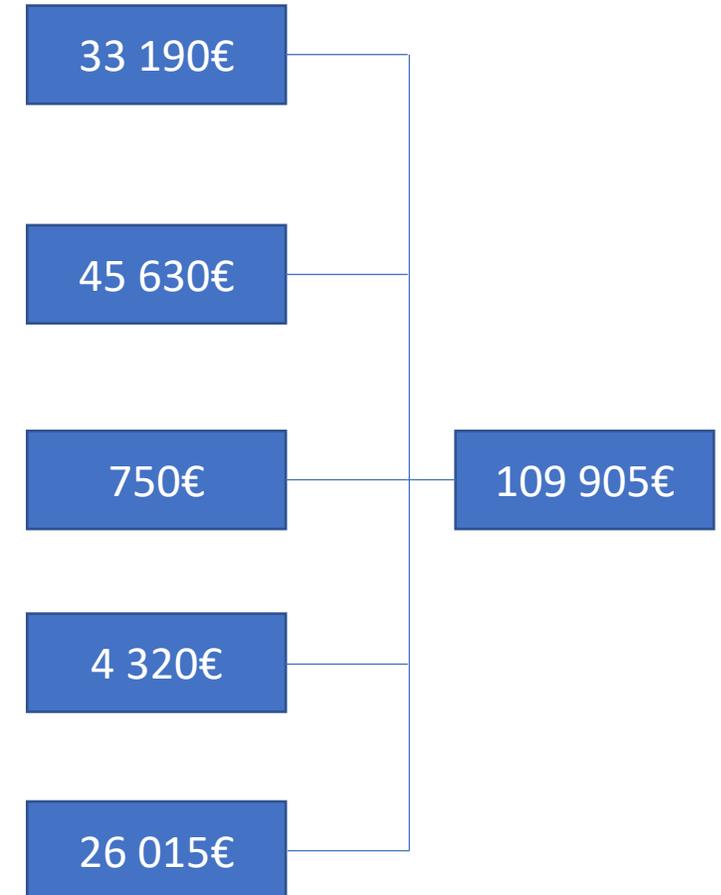
=

**ÉPARGNE NETTE**

**Ou CAF (Capacité d'autofinancement)**

# Extinction des emprunts

- Les emprunts se terminant au 1/01/2022 :
  - Investissements 2005 (dernière annuité = 22 360€)
  - Prêt La Poste CD 31 (dernière annuité = 10 830€)
  
- Les emprunts se terminant au 1/01/2023 :
  - Extension école et centre de loisir (dernière annuité = 35 820€)
  - Consolidation ligne de trésorerie (dernière annuité = 9 810€)
  
- Les emprunts se terminant au 1/01/2024 :
  - Rénovation menuiseries logement (dernière annuité = 750€)
  
- Les emprunts se terminant au 1/01/2027 :
  - Ateliers municipaux (dernière annuité = 4 320€)
  
- Les emprunts se terminant au 1/01/2028 :
  - Ateliers municipaux (dernière annuité = 17 245€)
  - Travaux urba route de Lavaur (dernière annuité = 8 770€)



## Les nouveaux emprunts

- Exercice 2024 : 300 000€ (report de 2023)
  - 17 349€ d'annuité (30 ans à 4%)
- Exercice 2025 : 5 Millions
  - 252 617€ d'annuité (40 ans à 4%)

269 966€

*Remarque : A ce montant ce rajoute l'encourt de la dette existante pour un montant de 162 700€ pour 2024 et 2025*

## Prospective de l'épargne nette

- Si on prend comme hypothèse des recettes de fonctionnement constituées d'une base de TF assez dynamique 4,5% en 2024, 3,5% en 2025 et 3% les années suivantes.
- Et qu'on considère une augmentation des charges de gestion courante entre 4% et 5% .
- L'épargne nette diminuera à partir de 2025 avec les nouveaux emprunts prévus précédemment. L'annuité est de 431 000€ en 2026.

***Il est donc essentiel de prendre la mesure de l'importance des dépenses et des recettes de fonctionnement. Aussi, une rationalisation des charges de fonctionnement ainsi qu'un travail sur les recettes de fonctionnement sont conseillés.***

# 4<sup>ème</sup> PARTIE

\*\*\*

## *Orientations budgétaires pour 2024*

# Les orientations budgétaires pour 2024 et les priorités pour Verfeil

*un budget qui poursuit les politiques publiques annoncées pour 2020-2026*

- Construction d'un nouveau groupe scolaire
- Achat de foncier et patrimoine
- Aménagement du carrefour du SDIS

- Nettoyage et entretien de la Commune
- La sécurisation piétonne et vélo
- L'entretien du patrimoine
- Le maintien des subventions aux associations

*un budget qui maintient un service public de qualité*

- DF strictement nécessaire aux politiques publiques
- Aller vers de la mutualisation et des commandes groupées
- Terminer la renégociation des contrats
- Maitriser la masse salariale

*un budget qui maitrise ses dépenses de fonctionnement et optimise ses recettes*

- Augmentation maîtrisée de la fiscalité locale
- Révision de la tarification communale
- Création d'une nouvelle fiscalité

## **4<sup>ème</sup> PARTIE**

**\*\*\***

# ***Ressources humaines et indemnités d'élus***

## L'évolution de la masse salariale entre 2020 et 2023

2020	2021	Ecart entre 20/21	2022	Ecart entre 21/22	2023	Ecart entre 22/23
1 573 492,84 €	1 542 493,75 €	<b>-2%</b>	1 720 135,00 €	<b>12%</b>	1 788 647,23 €	<b>4%</b>



Une masse salariale fluctuante soumise à l'évolution de la réglementation, une pyramide d'âge vieillissante et correspondante aux objectifs politiques

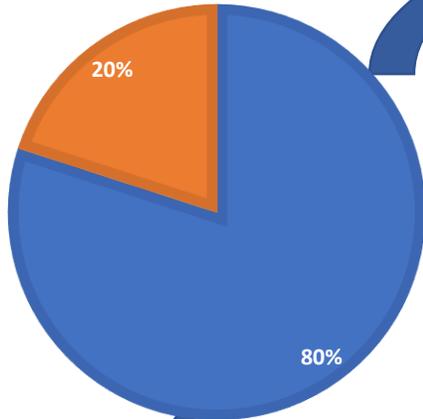


14%  
d'augmentation  
entre 2020 et 2023

**NOMBRE AGENTS EN POSITION D'ACTIVITÉ**

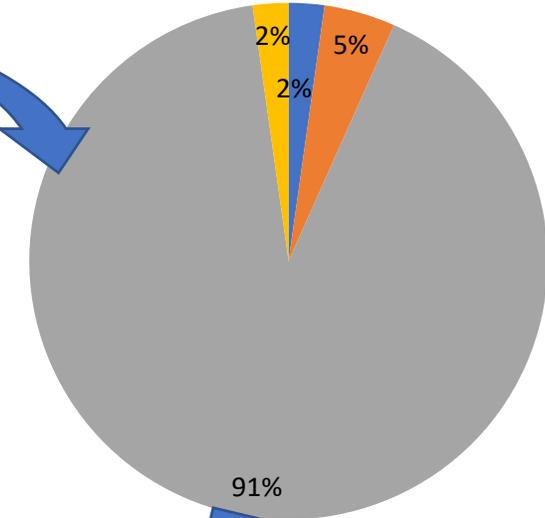
45 agents

■ Titulaires ■ Non titulaires



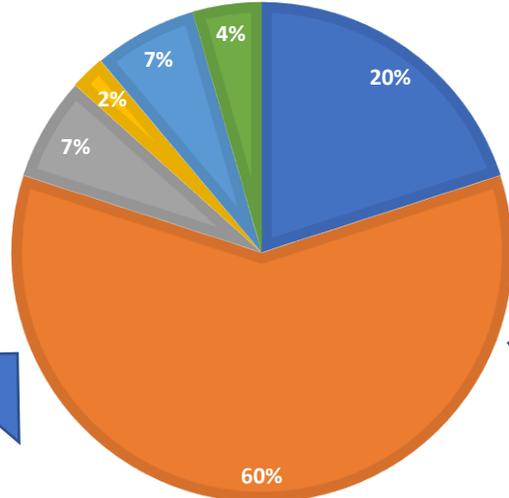
3 catégories

■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C ■ Apprenti



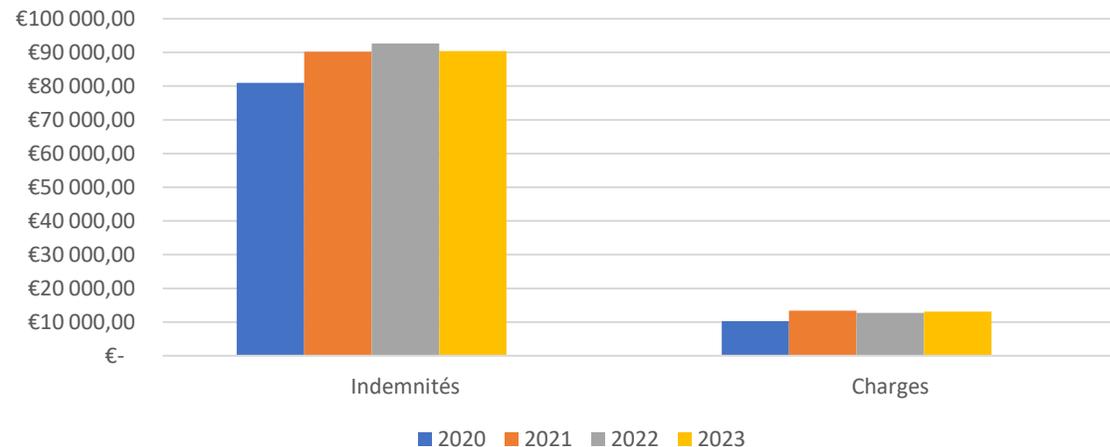
6 filières

■ Filière Administrative ■ Filière Technique  
 ■ Filière médico-sociale ■ Filière sportive  
 ■ Filière animation ■ Filière police



## L'évolution des indemnités d'élus entre 2020 et 2023

	2020	2021	Ecart entre 20/21	2022	Ecart entre 21/22	2023	Ecart entre 22/23
Indemnités	81 034,57 €	90 241,18 €	11%	92 632,62 €	3%	90 442,74 €	-2%
Charges	10 239,01 €	13 379,85 €	31%	12 683,28 €	-5%	13 099,06 €	3%



## L'état des indemnités des élus sur 2023

FONCTION	INDEMNITE BRUTE (/mois) Décembre 23	COÛT POUR LA COLLECTIVITE (/ an)
<b>Patrick PLICQUE</b>		
Maire	2 247,25€	36 102,26€
Vice Président C3G	796,41€	
PETR	163,02€	
<b>Jean Pierre CULOS</b>		
1 <sup>er</sup> Adjoint	772,23€	9 815,47€
<b>Aurélie SECULA</b>		
2 <sup>ème</sup> Adjoint	772,23€	9 815,47€
<b>Francis GARRIGUES</b>		
3 <sup>ème</sup> Adjoint	772,23€	9 815,47€
<b>Catherine DEBONS</b>		
4 <sup>ème</sup> Adjoint	772,23€	9 815,47€

FONCTION	INDEMNITE BRUTE (/mois) Décembre 23	COÛT POUR LA COLLECTIVITE (/ an)
<b>Michel ORRIT</b>		
5 <sup>ème</sup> Adjoint	-----	1 702,16€
<b>Céline ROMERO</b>		
6 <sup>ème</sup> Adjoint	772,23€	9 815,47€
<b>Serge MAZAS</b>		
7 <sup>ème</sup> Adjoint	772,23€	9 815,47€
<b>Céline PAVAILLER</b>		
Conseillère déléguée	759,97€	7 091,91
		<b>TOTAL</b>
		<b>103 789,15€</b>

**FIN**

**Merci de votre attention**